

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 7 juillet 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte.

2025-07-2058

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2059

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2060

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2061

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 236 044.53\$ (chèques numéro 21 495 à 21 500 + dépôts directs numéro 2 844 à 2 890 + prélèvements numéro 2 178 à 2 205).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première courte période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-07-2062

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'ALYSSON PARÉ À TITRE DE
TECHNICIENNE EN LOISIRS**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Mme Alysson Paré à titre de technicienne en loisirs;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer son contrat de travail selon les conditions établies par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2063

RÈGLEMENT 408-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE les nouvelles orientations du gouvernement mettent l'accent sur la densification urbaine passant par une offre bonifiée de logements;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric souhaite elle aussi densifier son territoire de manière réfléchie afin de s'adapter à cette demande croissante en logements et au faible taux d'inoccupation des immeubles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric désire revoir les usages permis dans certaines zones de son périmètre urbain afin d'augmenter les possibilités de construction au niveau de l'habitation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025;

ATTENDU QUE le 1er projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2024.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la Loi le 2 juin 2025;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2025;

ATTENDU QUE l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 3 juin 2025;

ATTENDU QU'une demande de la part de personnes intéressées des zones Rf55 et RR-70 a été déposée afin que les modifications de zonage de ces deux zones soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE suite à cette demande, le conseil a retiré les articles modifiant le zonage des zones Rf-55 et RR-70 du règlement numéro 408-25;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 408-25 amendant le règlement de zonage 297-15;

QUE le règlement 408-25 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2064

RÈGLEMENT 409-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT 349-20 SUR LES BRANCHEMENTS DE SERVICES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric souhaite revoir le coût de branchement aux services municipaux afin de s'arrimer à la réalité des coûts des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement, ainsi que le dépôt du projet de règlement, ont été dûment donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2025;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 409-25 amendant le règlement 349-20 sur les branchements de services;

QUE le règlement 409-25 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2065

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC SUR LE LOT 6 411 585

ATTENDU QUE la propriété située au 2114 rue Principale, sur le lot 6 411 586, est desservie en aqueduc par la conduite provenant de la rue Lehoux;

ATTENDU QUE cette conduite d'aqueduc traverse la propriété privée du 1406 rue lehoux, sur le lot 6 411 585 ;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Frédéric requiert une servitude d'aqueduc dans l'éventualité où des travaux seraient requis sur cette partie de conduite d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric obtienne une servitude d'aqueduc sur une partie du lot 6 411 585 appartenant à Daniel Bisson et Krystelle Grondin d'une largeur approximative de 4 mètres, tel que la description technique préparée par Stéphane Roy, arpenteur;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette servitude d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2066

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUTS SANITAIRES SUR LES LOTS 6 644 123, 6 644 124 ET 6 333 553

ATTENDU QUE la propriété située au 2155 rue Principale, sur le lot 6 644 124, est desservie en eaux usées à partir de la conduite se trouvant sur la rue Gagné;

ATTENDU QUE le terrain portant le lot 6 644 123 est desservi de la même façon;

ATTENDU QUE cette conduite d'eaux usées traverse les propriétés privées des lots 6 644 123 et 6 644 124;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Frédéric requiert une servitude d'eaux usées dans l'éventualité où des travaux seraient requis sur cette partie de conduite d'eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric obtienne une servitude d'eaux usées sur une partie du lot 6 644 123 appartenant à Marquis Lessard d'une largeur approximative de 4 mètres, telle que la description technique préparée par Étienne Paré-Cliche, arpenteur-géomètre, le 17 avril 2025 sous le numéro 2189 des minutes;

QUE la Municipalité Saint-Frédéric obtienne une servitude d'eaux usées sur une partie des lots 6 333 553 et 6 644 124 appartenant à Gravière M.J. Lessard inc. d'une largeur approximative de 4 mètres, telle que la description technique préparée par Étienne Paré-Cliche, arpenteur-géomètre, le 17 avril 2025 sous le numéro 2189 des minutes;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette servitude d'eaux usées.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2067

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PISCINES STE-MARIE POUR LE REMPLACEMENT DE LA THERMOPOMPE DE LA PISCINE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la thermopompe de la piscine municipale est brisée;

ATTENDU QUE la thermopompe actuelle a 145 000 BTU, et que celle-ci manquait un peu de puissance;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises pour l'achat d'une thermopompe Nirvana 175 000 BTU;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants, taxes incluses :

Club Piscine de Beauce	10 324.74\$
Club Piscine Thetford	10 267.26\$
Piscines Ste-Marie	10 170.68\$

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'accepter la soumission 40882 de Piscines Ste-Marie au montant de 10 170.68\$ taxes incluses;

D'affecter un montant de 5 000\$ du fonds réservé *Thermopompe piscine* à cette dépense;

QUE la balance soit affectée au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2068

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE RÉAL HUOT POUR L'ACHAT D'UNE BORNE-FONTAINE

ATTENDU QU'une borne-fontaine sera ajoutée dans la rue Lehoux;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises pour l'achat d'une borne-fontaine Storz;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants, taxes incluses :

Emco Corporation	6 730.64\$
Réal Huot	5 988.57\$
J.U. Houle	6 264.13\$

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

D'accepter la soumission 1180172 de Réal Huot inc. au montant de 5 988.57\$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit affectée au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL

2025-07-2069

Acceptation de la proposition de Stantec pour la surveillance bureau

ATTENDU le projet de prolongement du parc industriel;

ATTENDU le contrat pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie du parc industriel qui a été octroyé à Giroux & Lessard;

ATTENDU QUE de la surveillance bureau sera nécessaire pour bien coordonner ces travaux;

ATTENDU QUE des plans tels que construits devront être émis à la fin des travaux;

ATTENDU QUE les plans pour construction ont été préparés par la firme Stantec;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'accepter l'offre de services de Stantec pour de l'accompagnement en service bureau en date du 24 juin 2025 pour un montant approximatif de 5 200\$;

QUE ces services soient à l'heure selon les taux mentionnés dans leur offre de service;

QUE cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 401-24.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2070

Acquisition d'une partie du lot 6 540 347 pour future rue parc industriel

ATTENDU le projet de prolongement du parc industriel;

ATTENDU QUE ce projet comprend le prolongement de la rue du Parc, ainsi que la construction d'une nouvelle rue perpendiculaire à la rue du Parc;

ATTENDU QUE la nouvelle rue aura un accès sur la Route 112, et que l'emplacement projeté se situe sur le lot 6 540 347;

ATTENDU QUE le lot 6 540 347 est la propriété de Gravière M.J. Lessard et de Développements R.S. Cloutier;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'acquérir une partie du lot 6 540 347, soit environ 10 960 pieds carrés, afin d'y aménager une partie de la nouvelle rue;

ATTENDU QUE Gravières M.J. Lessard et Développements R.S. Cloutier s'engagent à céder 10 960 pieds carrés du lot 6 540 347, tel que présenté sur la description technique de Stéphane Roy arpenteur, à la Municipalité Saint-Frédéric pour la somme de 4\$ du pied carré;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents relatifs à l'acte de cession d'une partie du lot 6 540 347 par Gravière M.J. Lessard et Développements R.S. Cloutier;

QUE la dépense relative à cette cession soit payée à même le règlement d'emprunt 401-24.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-07-2071

BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES DATÉ DU 25 JUIN 2025

Il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches (ensemble immobilier 1576) déposé en date du 26 juin 2025 présentant les montants suivants :

50000	TOTAL DES REVENUS	90 121 \$
60000	TOTAL DES DÉPENSES	
61000	Administration	16 658 \$
62000	Conciergerie et entretien	26 426 \$
63000	Energie, taxes, assurances, sinistres	50 862 \$
64000	Remplacement, amélioration/modernisation	34 000 \$
65000	Financement	73 431 \$
66000	Services à la clientèle	4 531 \$
	SOUS-TOTAL DES DEPENSES	205 908 \$
	DEFICIT (REVENUS – DEPENSES)	115 787 \$
	CONTRIBUTIONS —> SHQ	104 208 \$
	MUNICIPALITE	11 579 \$
	REPLAC., AMÉLIO. ET MODERN. - CAPITALISE	52 000\$
	TOTAL RAM APPROUVÉ AU PPI	86 000\$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PRIX DE LOCATION DU CHALET DES LOISIRS

Le prix de location du chalet des loisirs sera fixé à 200\$ par jour.

CANDIDATURE VILLAGE-RELAIS

La rencontre d'évaluation pour la candidature de la Municipalité à titre de Village-relais s'est déroulée la semaine dernière. Suite à cette rencontre, la candidature de Saint-Frédéric sera recommandée à la ministre Geneviève Guilbault.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

VARIA

Rien à ajouter.

2025-07-2072

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

De lever l'assemblée à 20h05.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale